

23.06.2004 - 14:00 Uhr

## L'ISPA salue le oui à la convention antitabac

Lausanne (ots) -

Aujourd'hui même, le Conseil fédéral a signé la convention internationale antitabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette convention-cadre prévoit l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac, de tout sponsoring et de la vente de cigarettes aux mineurs. De plus, les non-fumeurs doivent être mieux protégés. L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) salue ce oui à la convention antitabac qu'il considère comme une étape importante dans la lutte contre les problèmes liés au tabac.

En matière de protection de la jeunesse et des non-fumeurs, il reste beaucoup à faire en Suisse: dans la plupart des restaurants, il n'existe pas de zone non-fumeur et aucune loi n'interdit la remise de cigarettes aux adolescents, ni même aux enfants. Or les jeunes sont particulièrement visés par la publicité très tendance de l'industrie du tabac qui associe la cigarette à un style de vie. De nombreuses études ont montré que cette publicité encourage la consommation de tabac. Il ne fait pas de doute non plus que fumer est nuisible pour la santé, ainsi que l'atteste le triste bilan de 8'700 décès par an dus au tabac - ce qui correspond en moyenne à 23 personnes par jour qui décèdent en Suisse des conséquences directes du tabagisme. Pour toutes ces raisons, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) estime qu'il est urgent de prendre des mesures de lutte contre les problèmes liés au tabac.

Interdiction de la publicité, protection de la jeunesse et des non-fumeurs

La convention antitabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prévoit un large éventail de dispositions. Elle exige notamment l'inscription de mises en garde de grande dimension sur les paquets de cigarettes (occupant au moins un tiers de la hauteur du paquet) et interdit les qualifications telles que "mild" ou "light". Autant de changements qui font aussi partie de la révision actuellement en cours de l'ordonnance sur le tabac. La convention va cependant plus loin encore, puisqu'elle exige une augmentation des prix et des taxes, afin de faire baisser la demande, la protection des non-fumeurs dans les entreprises et les bâtiments publics, l'interdiction de toute publicité pour le tabac et de tout parrainage, ainsi que l'interdiction de la vente de cigarettes aux mineurs. En outre, les pays signataires doivent s'engager à lutter plus efficacement contre le trafic de cigarettes.

Pour la Suisse, cela signifie qu'elle devra adapter sa législation relative à l'interdiction de la publicité, à l'interdiction de la vente de cigarettes aux mineurs et à la protection des non-fumeurs dans les espaces publics. Ainsi que l'a montré une enquête réalisée par l'Office fédéral de la santé publique, la population suisse est très largement favorable à de telles mesures. Compte tenu du temps que prennent les révisions de lois dans notre pays, il faudra cependant encore quelques années pour que la Suisse soit en mesure de ratifier cette convention. Jusqu'à présent, 125 pays ont signé la convention antitabac et 19 l'ont ratifiée.

L'ISPA s'engage depuis des années en faveur de la prévention du tabagisme, notamment en éditant des manuels, des vidéos et des brochures destinées aux parents, aux jeunes et au corps enseignant.

Tout le matériel disponible peut être commandé auprès de l'ISPA sous [www.sfa-ispa.ch](http://www.sfa-ispa.ch), "librairie".

Vous trouverez également ce communiqué de presse sous:  
[http://www.sfa-ispa.ch/ServicePresse/service\\_presse.htm](http://www.sfa-ispa.ch/ServicePresse/service_presse.htm)

Contact:

Michel Graf  
Tél. +41/21/321'29'69  
e-mail: [mgraf@sfa-ispa.ch](mailto:mgraf@sfa-ispa.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100476284> abgerufen werden.